

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 07 DÉCEMBRE 2021

Convocation 30 novembre 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 07 décembre, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Nathalie Velin, Maire de Guainville,

Présents : N. Velin, A. Delencre, F. Carle, C. Guihaire, L. Ferrandin, R. Fringard, M. Racine. Ph. Glanard, J. Colas.

Absents excusés : A. Caye Courtois (pouvoir à A. Delencre), D. Meuleau (pouvoir à N. Velin) M. Volza (pouvoir à A. Delencre) J. Posnic (pouvoir à N. Velin)

Secrétaire de séance : M. Racine

Le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2021 a été approuvé à l'unanimité des présents. N'a pu signer M. Volza absent à cette présente réunion.

## **GESTION DES EFFECTIFS**

Madame le Maire indique que la commission des Ressources Humaines a étudié 5 candidatures reçues pour le poste d'agent polyvalent des services techniques laissé vacant par le décès de M. Fenot en septembre dernier. La candidature d'un agent technique actuellement employé dans une commune des Yvelines a été retenue. Le profil correspond aux attentes, similaire à celui de M. Fenot. Après avoir négocié avec sa collectivité d'origine, cet agent rejoindra les effectifs de Guainville au 17 janvier 2022 par voie de mutation. Le contrat de l'agent employé par le biais d'ADS EMPLOI sera clôturé au 31 décembre prochain.

## **ETUDE DE DEVIS**

### **Renouvellement des logiciels SEGILOG – BERGER LEVRAULT**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat avec la société SEGILOG pour trois ans (2022, 2023 et 2024) selon les modalités suivantes :

-2457.00€ HT/an pour la fourniture des logiciels de gestion administrative BERGER LEVRAULT (RH, comptabilité etc.)

-273.00€ HT/an pour la maintenance et la formation des logiciels.

### **Acquisition d'extincteurs et de plans d'évacuation**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de la société ALFA DIFFUSION, d'un montant de 789.17€ HT pour l'acquisition :

-d'extincteurs pour le cabinet paramédical,

-d'un extincteur pour le nouveau tracteur communal ISEKI,

-de plans d'évacuation sécurité incendie pour le cabinet paramédical et la mairie.

### **Travaux complémentaires – Réfection des installations électriques du cabinet paramédical**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la société GIRARD ELEC pour la réalisation de travaux complémentaire de mise en conformité des installations électriques du cabinet paramédical. Ces travaux font suite à la venue du cabinet BUREAU VERITAS chargé de vérifier cette conformité. Le montant du devis est de 1987.50€ HT.

### **Acquisition d'un évier et raccordements plomberie – cabinet paramédical**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de la société BNR CONFORT pour un montant de 1835.80€ HT, pour l'installation et le raccord de plomberie d'un évier dans le cabinet de médecine chinoise du cabinet paramédical de la commune.

### **Réfection du sol du rez-de-chaussée du cabinet paramédical**

Madame le Maire expose un nouveau devis de la société FV RENOV d'un montant de 2674.50€ HT pour la réfection du sol du rez-de-chaussée du cabinet paramédical. Elle rappelle qu'un devis de 1950.00€ HT de la société LES MACONNERIE COUVERTURE avait été présenté dans cette optique lors de la précédente séance du conseil du 15 octobre 2021. Le Conseil municipal décide de reporter leur décision à un nouvel ordre du jour.

### **INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION – CHANGEMENT D'UN EMPLACEMENT CAMÉRA**

Madame le Maire rappelle que la commune de Guainville s'est engagée dans une démarche de mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune de Guainville, en partenariat avec les services de gendarmerie dédiés, les services de l'Etat et l'Agglomération du Pays de Dreux.

Lors de la dernière séance du conseil municipal, il avait été proposé aux membres du Conseil d'installer dans un premier temps des caméras, au nombre de 7 sur les emplacements suivants :

- Le croisement entre la rue du Bourg RD 115-2 et la rue de Paris,
- Le croisement entre la rue du Bourg RD 115-2 et la RD 301-3 allant aux Berteaux,
- Aux abords de la salle polyvalente Daniel Bergin,
- Sur l'église Saint Pierre de Guainville.

Or, sur le devis retenu de la société ALVISYS, a été mentionné un autre emplacement, différent de celui du croisement avec la RD 301-3. L'emplacement retenu du prestataire est celui situé au croisement entre la rue du Pommeray et la rue du Hinier (RD 115-10).

En outre, le montant du devis ALVISYS exposé aux membres du Conseil, d'un montant de 37204.28€HT comprenait l'installation d'une caméra entre le chemin de Fumeçon et la rue de Paris. Ce projet ne sera cependant pas immédiatement concrétisé, ni compris dans les demandes de subventions formulées par la commune au titre de l'année 2022. Le montant des travaux estimés pour 7 caméras fixées sur les emplacements définis plus avant revient à 33241.94€ HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de remplacer l'emplacement prévu du croisement entre la rue du Bourg et la RD 301-3, au profit du croisement entre la rue du Hinier et la rue du Pommeray.

Il accepte également à l'unanimité la modification du montant des travaux pour la mise en place des 7 caméras.

### **AMORTISSEMENTS 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de comptabiliser les amortissements des biens mobiliers suivants à compter du 1er janvier 2022 :

-Le tracteur communal ISEKI mis en service le 1er août 2021, acquis pour un montant de 48600.00€TTC. La durée d'amortissement proposée est de 10 ans, sur un modèle linéaire, soit un amortissement de 4860.00€ par an jusqu'en 2031.

-Le broyeur GYRAX mis en service au 19 novembre 2021, acquis pour un montant de 4800€ TTC. La durée d'amortissement proposée est de 10 ans, sur un modèle linéaire, soit un amortissement de 480€ par an jusqu'en 2031.

-Les gardes corps des rampes d'accès de la mairie et du cabinet paramédical mis en service le 19 novembre 2021 acquis pour un montant de 2146.80€ TTC. La durée d'amortissement proposée est de 5 ans, sur un modèle linéaire, soit un amortissement de 423.36€ par an jusqu'en 2026.

-Le défibrillateur externe de la mairie mis en service le 15 février 2021, acquis pour un montant de 1971.58€ TTC. La durée d'amortissement proposée est de 3 ans, sur un modèle linéaire, soit un amortissement de 657.19€ par an jusqu'en 2025 et 657.20€ en 2026.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

-50€ pour la Fondation Brigitte Bardot pour son aide dans la prise en charge d'animaux abandonnés suite à leur passage en fourrière communale, et pour la donation de bons de stérilisation pour la lutte contre la prolifération des chats errants,

-50€ pour l'Ecole du Chat de Fourges, pour son aide dans la prise en charge de chats errants sur la commune.

## **PARTICIPATION A LA PATINOIRE D'ANET**

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de la commune d'Anet sollicitant une participation financière à l'installation d'une patinoire sur le friche du château pour les fêtes de fin d'année. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner de contribution directe à la commune d'Anet. En contrepartie, des places seront acquises pour tous les Guainvillois âgés de 3 à 12 ans.

## **ADHÉSION A LA MISSION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE D'EURE ET LOIR INGÉNIERIE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la mission administrative et juridique d'Eure et Loir Ingénierie pour un coût de 0.80€ par habitant (population basée sur les estimations de la Dotation Globale de Fonctionnement.) La prestation comprend :

- 2 actes et ou projets en la forme administrative/an,
- le conseil juridique autant que de besoin,
- le conseil en marché public autant que de besoin (hors rédaction d'un marché),
- 2 accompagnements à la rédaction d'un marché/an en procédure adaptée (pièces administratives seulement, les pièces techniques resteront à la charge de la collectivité). Cette prestation intégrera l'accompagnement à l'analyse des offres à savoir la relecture du rapport d'analyse des offres car l'analyse elle-même reste à la charge de chaque collectivité adhérente.

## **ÉTUDE DU PATRIMOINE FONCIER DE LA SAFER – VALIDATION DÉFINITIVE DES PLANS ET TRAVAUX**

Madame le Maire rappelle que les plans et tableaux finaux de l'étude du patrimoine foncier effectuée par la SAFER du Centre ont été transmis à la commune le 28 octobre dernier, après les rectifications opérées par le Conseil municipal par délibération du 13 avril 2021.

Les membres du Conseil valident ces travaux, pour tirage définitif de l'étude par la SAFER.

## **NETTOYAGE SOLIDAIRE DE LA COMMUNE – VAL'EURE VERTE**

Madame le Maire indique avoir été sollicitée par l'association Val'Eure Verte, située à Bueil, pour organiser une journée de nettoyage solidaire sur la commune. Elle propose ce projet aux membres du Conseil. Elle ajoute que des ateliers de sensibilisation à la préservation de la nature pourraient être organisés ce même jour pour les enfants. Les membres du Conseil approuvent la démarche, une date sera fixée au mois de mai ou de juin pour organiser ce nettoyage.

## **INSTALLATION D'UN TAXI - CHOIX D'UN EMPLACEMENT ET MATÉRIALISATION**

Madame le Maire rappelle que des démarches ont été engagées par le Conseil municipal afin qu'un taxi vienne s'installer sur la commune. Elle précise que la Commission Locale T3P, mandatée par la Sous-Préfecture à cet effet, a émis à titre consultatif 3 avis favorables et 2 avis défavorables à cette installation.

Madame le Maire interroge les membres du Conseil sur leur volonté d'acter définitivement l'installation de ce taxi sur la commune.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité.

Madame le Maire indique qu'il convient de choisir un emplacement pour que le taxi stationne son véhicule lors de ses activités. Faute de place sur le parking de l'impasse Saint Pierre en face de la mairie, elle propose de l'installer sur l'une des places de parking de l'allée des Grouettes, proche de l'école.

Afin de distinguer nettement cet emplacement, elle propose qu'une matérialisation horizontale et verticale soit effectuée. Plusieurs devis ont été sollicités en ce sens :

ESVIA pour un montant de 1193.40€ HT

SIGNALS pour un montant de 267.30€ HT

VIA ROUTE pour un montant de 1127.00€ HT

Elle précise que la société SIGNALS propose une matérialisation horizontale à la bombe, ce qui explique l'écart de prix constaté avec les autres propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que l'emplacement du taxi sera situé sur l'allée des Grouettes à compter du 1er janvier 2022.

Il décide à l'unanimité de ne retenir aucun prestataire pour la matérialisation de l'emplacement dans l'immédiat. Ce point sera réétudié lorsque le chauffeur de taxi aura obtenu son agrément de l'assurance maladie pour le transport sanitaire de personnes, d'ici trois ans.

## **LECTURE DE COURRIERS**

- Courrier de M. Friestedt, qui présente ses excuses du fait de ne pouvoir participer aux festivités de fin d'année de la commune. Un don de 50€ à la commune y est associé, pour participer au Noël des Enfants.

-Courrier de la Fédération des Buralistes d'Eure et Loir, incitant les collectivités à valoriser l'engagement des buralistes du département dans le maintien du lien social dans les communes. Ils rappellent en outre qu'ils peuvent désormais accueillir les administrés désireux de payer leurs factures de services publics dans leurs établissements, ayant reçu cette délégation de la Direction Générale des Finances Publiques.

-Courrier d'un administré des Berteaux qui s'inquiète de la présence prolongée d'un tas de gravats et d'ordures laissés à l'abandon par son voisin dans une cour commune qu'il emprunte pour se rendre à son domicile. Cette cour est réputée appartenir de droit à son voisin, au vu des références cadastrales. Une médiation sera effectuée en mairie entre les deux administrés si aucune entente n'est trouvée au préalable entre les deux parties.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

-Madame le Maire indique avoir remarqué une solution de caméra nomade, nommée « La Chouette », lors du salon des maires du 17 novembre dernier. Ce système pourrait être utilisé pour lutter contre le vandalisme sur la commune, notamment les dépôts sauvages. Le coût d'une telle installation est de 178€/mois en location.

-Un camion a engendré la veille des dégâts sur la voirie et les panneaux situés au croisement entre la rue de l'Eglise et la rue du Bourg. Un constat a été effectué avec le conducteur ; il a été envoyé aux services d'assurance dans l'immédiat.

-M. Sourisseau, Président de l'Agglomération du Pays de Dreux, est venu rencontrer les élus de la commune le 25 novembre dernier en mairie, pour échanger sur les sujets d'actualité relatifs à leurs missions communes.

## **TOUR DE TABLE**

Madame le Maire indique avoir assisté à une réunion cantonale avec le Sous-Préfet et les Conseillers départementaux le 19 novembre dernier. Plusieurs informations importantes ont été abordées lors de cet évènement.

D'une part, il a été expliqué que le montant de la facturation d'eau des administrés devrait augmenter en 2022, pour aider au financement des installations et modernisation de réseaux d'eau potable des communes qui ont des moyens plus limités dans ce domaine, par effet de solidarité.

D'autre part, une modification des modalités de collecte de déchets devrait être opérée au cours de l'année 2022. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au niveau du département a été estimée trop coûteuse pour les services de l'Etat. Pour réduire ces coûts, la collecte des bacs de tri serait supprimée au profit d'un tri en points de collecte avec des containers collectifs.

Enfin, dans l'attente d'équipements pérennes pour les accueillir, il a été demandé à certaines communes d'accueillir les gens du voyage sur leurs terrains de football. La commune de Guainville ne serait pas concernée par cette mesure.

Une réunion de présentation de ces mesures devrait être organisée dans les différentes communes, en présence du Sous-Préfet.

Madame le Maire indique qu'elle s'est inscrite au comité de pilotage sur les énergies renouvelables, et qu'elle a assisté à une réunion à ce sujet en présence de nombreuses associations de sensibilisation à ce domaine et du Préfet d'Eure et Loir. Les participants ont notamment pris part à un débat sur l'implantation des éoliennes sur le département.

Elle rappelle par ailleurs que le repas des Anciens aura lieu le vendredi 10 décembre au domaine de Primard. Le Noël des Enfants aura lieu le samedi 11 décembre à la salle polyvalente Daniel Bergin. Ces deux évènements sont maintenus, dans le respect des réglementations sanitaires en vigueur.

Mme Delencre explique être en désaccord avec le maintien du Noël des enfants le samedi à venir. Elle indique que l'école maternelle de Gilles a été fermée suite à la détection de 5 cas positifs à la COVID-19 parmi les élèves depuis la semaine dernière. Madame le Maire rappelle qu'aucun spectacle ni goûter ne sera organisé cette année pour le Noël des enfants. Ces derniers et leurs parents entreront les uns après les autres dans la salle polyvalente pour récupérer leur cadeau, et échanger avec le Père Noël. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée, le port du masque obligatoire.

Mme Delencre précise que les dispositions sanitaires sont passées au niveau 3 dans les écoles et la cantine, ce qui signifie un port du masque obligatoire en intérieur et extérieur à partir du CP, et que chaque enfant à la cantine se voit attribuer une place attribuée, sans changement de place entre chaque jour.

Elle indique en outre que le conseil d'école de Guainville s'est tenu en novembre dernier. A été suggéré notamment la mise en place de cours de piscine, en partenariat avec les piscines du secteur ou en faisant venir un « camion-piscine ».

M. Glanard demande un suivi des réparations du mur du cimetière côté sud qui avait été endommagé par l'usure du temps et la pluie, suite au choix d'un prestataire lors de la dernière réunion de conseil. Madame le Maire indique que les travaux n'ont pas encore débuté, le prestataire n'ayant pas encore eu le temps de les effectuer. Du fait des conditions climatiques hivernales, ces travaux seront reportés en 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

